

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 13 Décembre 2021

Délibération N : 20211312-09

OBJET : Convention d'Assistance Technique avec l'ONF/RTM pour l'entretien et la maintenance des paravalanches de l'Hoche et du Vigon.

L'an deux mil vingt et un, le 13 du mois de décembre le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13

Philippe BOULET – Florent BUES - Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Charles LACROIX – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florian BOURCIER – Pauline ROUX –

NOMBRE DE POUVOIRS : 1

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Philippe BOULET

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRETAIRE DE SEANCE : Charles LACROIX.

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la dernière décennie, la Commune a réalisé des ouvrages de protection contre les avalanches au quartier de l'Hoche et au lieudit Le Vigon.

Monsieur le Maire rappelle que ces ouvrages nécessitent des visites périodiques afin d'en assurer l'entretien et la maintenance.

Pour ce faire, une convention d'assistance technique avait été conclue avec l'ONF (service RTM), cette convention étant arrivée à terme, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer une nouvelle convention pour une durée de cinq ans.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré par 14 voix pour,

APPROUVE l'exposé du Maire,

AUTORISE le Maire à signer avec l'ONF- service RTM, une convention d'assistance technique pour le suivi, la maintenance et l'entretien des ouvrages de protection contre les avalanches au quartier de l'Hoche et au lieudit Le Vigon pour une durée de 5 ans.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.